Infos et conseils pour une bonne année scolaire 2019/2020

En ce début d'année scolaire, l'équipe éducative est heureuse d'accueillir une nouvelle enseignante le vendredi en CM1/CM2 : Linda CHENY qui assurera le temps partiel de Céline DULAIS .

1) CALENDRIER ET HORAIRES

Vous avez tous reçu le calendrier pour l'année scolaire 2019/2020 au mois de juillet.

Quelques dates:

Assemblée Générale de l'OGEC/APEL : vendredi 8 novembre

Portes Ouvertes: vendredi 24 janvier

Classe découverte CE2, CM1, CM2 : lundi 30 mars au vendredi 3 avril

Kermesse: dimanche 7 juin

Matinées travaux organisées par l'OGEC : samedi 4 juillet et samedi 30 août (sous réserve)

2) **HORAIRES des cours :** Matin : 8h45 - 12h **Après-midi : 13h30 - 16h30**

ACCUEIL: Par application du code de l'éducation, Article D321-12

« L'accueil des élèves est assuré dix minutes avant l'entrée en classe...»

Nous ouvrirons les portes 10 minutes avant les rentrées du matin et de l'après-midi. Les enfants ne doivent pas arriver avant. En dehors de ces heures nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident. Les élèves seront accueillis directement dans les classes entre 8h35 et 8h45 pour favoriser un accueil individualisé et une installation plus sereine en classe.

VISIOPHONE:

L'école est maintenant munie d'un système de sécurité avec visiophone. Les retards ne sont plus permis car le portail est verrouillé à partir de 8h45.

S'il y avait **urgence**, vous devez sonner à l'interphone et l'enseignante qui est dans la classe du rez-dechaussée **se dérangera** pour vous répondre.

APC:

Le soutien scolaire sera organisé sous forme d'Aide Pédagogique Complémentaire, le mardi et le jeudi de 16h45 à 17h30. Nous vous tiendrons au courant en temps voulu.

3) ABSENCE DES ELEVES

Nouveau rappel de la loi : l'école est obligatoire pour les enfants de plus de 3 ans.

Lorsque des absences sont prévues nous devons en être avisés. Cependant, essayez de les rendre exceptionnelles. Quant aux absences imprévues, veuillez nous **prévenir** avant 8h45 de préférence par SMS (07 68 50 66 92) soit par téléphone, soit par un petit mot, soit par une tierce personne. Merci de *ne pas encombrer la boîte mail de l'école* par des messages d'absence. Elle est réservée à l'organisation de l'école et n'est souvent lue qu'en fin de journée. Nous vous remercions par ailleurs de justifier ces absences grâce aux <u>billets d'absence</u> qui vous ont été remis.

Evitez de déranger les enseignants lorsqu'ils sont de surveillance de classe, de cour ou de sortie. Une trace écrite est plus efficace et l'enseignant reste attentif à la surveillance.

4) VETEMENTS

Pour un bien-être quotidien de l'enfant, préférez des tenues simples et confortables aux habits parfois fantaisistes et peu pratiques. De plus, lorsqu'arrivent les beaux jours, il serait préférable de réserver les tenues légères pour les loisirs ou la maison (bretelles fines, vêtements trop courts, tongs ...). Pour les enfants de primaire, il est souhaitable qu'ils apportent une tenue adéquate les jours où sont programmées les séances de sport (ils peuvent bien sûr apporter leurs affaires dans un sac), ceci dans un souci d'hygiène et de vie en groupe. Il faudrait notamment prévoir une paire de chaussures de sport. Nous vous demandons aussi de marquer les vêtements de vos enfants.

5) DEPLACEMENTS

Afin d'assurer la sécurité de vos enfants, nous surveillons les sorties après les cours. Pour vous parents, il est important de bien respecter les règles de stationnement afin de donner priorité aux piétons :



<u>IL EST INTERDIT DE S'ARRETER DEVANT L'ECOLE</u> (des deux côtés de la rue)



Rappel: prévenez l'école en cas de changement d'accompagnateur ou de moyen de transport exceptionnel.

6) FACTURATION

• CONTRIBUTION SCOLAIRE:

25.70 € par mois par enfant sur 10 mois de la PS au CM2.

Exceptionnellement : 18.90 € par mois pour les élèves de TPS qui viennent à ½ tps.

Comme dans toutes les écoles catholiques de Vendée, il vous est demandé une rétribution mensuelle. La majeure partie de cette somme est reversée à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique de Vendée (DDEC), pour assurer le fonctionnement de l'enseignement privé (administration, comptabilité, juridiction, direction...), le reste pour les charges de fonctionnement de l'école.

Le règlement des factures se fait désormais par prélèvement automatique. Le premier prélèvement s'opérera le 10 Octobre. Les autres auront lieu tous les 10 du mois jusqu'au mois de juillet inclus. La facture vous sera adressée par mail.

*ACTIVITES EXTERIEURES :

Pour les sorties scolaires, les projets pédagogiques, L'OGEC et l'APEL participent au financement. Une contribution pourra vous être demandée et sera reportée sur la facturation mensuelle. Votre contribution pourra apparaître sur les régulations de milieu ou de fin d'année scolaire et elle ne dépassera pas 15€ par enfant pour l'année (sauf pour classe découverte).

Ces contributions ne doivent pas faire oublier que le bénévolat est l'une des spécificités de l'Enseignement Catholique. Merci d'avance à tous ceux qui apporteront leur service aux différents travaux ou manifestations.

*ASSURANCE SCOLAIRE ET EXTRA SCOLAIRE:

5.50 € par enfant, et pour l'année scolaire

Elle comprend:

- LA RESPONSABILITE CIVILE

Qui couvre votre enfant pour *les dommages causés à autrui*, du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.

• L'INDIVIDUELLE ACCIDENT

Qui garantit votre enfant pour les accidents dont <u>il peut être victime</u>. Elle <u>est obligatoire</u> pour toutes les activités scolaires hors de l'établissement, pour la pratique d'un sport...

o <u>L'ATTESTATION D'ASSURANCE</u>

Elle est à télécharger sur le site de St Christophe assurance. Démarche à faire par les parents.

L'école a conclu un contrat groupé avec la *Mutuelle Saint Christophe*. Ce contrat qui s'applique à tous les élèves, permet d'obtenir une protection 365 jours sur 365 et 24h sur 24 (y compris pendant les vacances scolaires) pour un coût modique <u>de 5.50 € par élève</u>. A noter que ce contrat couvre aussi le <u>rapatriement</u> dans le cadre de voyages scolaires. <u>vous n'avez donc pas de justificatif à fournir</u>. Le paiement sera porté sur la première facture du mois de septembre prélevée en octobre.

Les élèves inscrits en cours d'année sont exonérés. Ils bénéficient automatiquement de l'assurance.

*PARTICIPATION FINANCIERE A LA PASTORALE :

Depuis juin 2016, en accord avec les écoles de la paroisse, il a été décidé que la participation à la Pastorale se lisserait sur toute l'année. Un éveil à la foi est proposé en maternelle et au CP, la catéchèse et la culture chrétienne en primaire, des temps forts La participation est de 8€ pour l'année, soit 0.80 ct par mois et par élève, elle est inclue dans les frais de rétribution.

* RESTAURANT SCOLAIRE

Pour l'inscription et la facturation des repas, veuillez prendre contact avec la mairie au 02 51 65 72 25.

- **4,67** € par repas régulier (un élève demi-pensionnaire prend environ 138 repas dans l'année).

Le règlement vous sera donné par la mairie

- 5.27 € par repas occasionnel.

Pour assurer ce temps d'interclasses, **la commune met à disposition Mme Viviane HERAULT et Mme Céline POUVREAU**. Ces deux personnes seront présentes de 11h45 à 13h20 tous les jours d'école et assureront la surveillance des enfants. Elles seront accompagnées d'une/un « mamie/papy bénévole ».

- Merci de prévenir la mairie et l'école en cas d'absence, l'appel est fait à 9h.

7) LES VERSEMENTS FACULTATIFS

* <u>A.P.E.L.</u>: **17** € par famille et par an (dans un seul établissement).

+ participation à l'A.P.E.L. de l'école (somme à décider par les parents).

Donne droit à l'abonnement d'une revue éducative et est symbole de soutien envers l'association qui œuvre pour le bien-être des enfants (mesures éducatives, poids politique, catholique, accueil des familles, représentation des familles lors des orientations…).

9) RENCONTRE AVEC LES ENSEIGNANTS

Chaque enseignant vous communiquera sa date de réunion de classe.

Le dialogue entre parents et enseignants est toujours bénéfique. En cas de difficultés ou de renseignements, n'attendez pas pour nous contacter.

10) PISCINE

Le cycle de piscine aura lieu au 2^{ème} trimestre et concernera les élèves de CP, CE1 et CM1. Possibilité de passer l'agrément obligatoire pour les nouveaux parents accompagnateurs, à la piscine de Mortagne ou des Herbiers.

CALENDRIER SCOLAIRE 2019 - 2020

Rentrée scolaire des élèves Lundi 2 septembre

Vacances de Toussaint du vendredi 18 octobre

au lundi 4 novembre

Vacances de Noël du vendredi 20 décembre

au lundi 6 janvier

Vacances d'Hiver du vendredi 14 février

au lundi 02 mars

Vacances de Printemps du vendredi 10 avril

au lundi 27 avril

Pont de l'Ascension du mardi 19 mai au lundi 25 mai

Vacances d'été le vendredi 3 juillet

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours a lieu le matin des jours indiqués (sous réserve de modification)

Je souhaite une BONNE ANNEE SCOLAIRE A TOUS

Florence BORDRON